

Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

1 Intitulé du module		Formation pratique niveau I		2019-2020
Code S.ER.SO.2391.F.19	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 10 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français			
3 Prérequis				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input type="checkbox"/> Pas de prérequis <input checked="" type="checkbox"/> Autres				
Autres prérequis				
La formation pratique de niveau I n'est pas accessible en cas d'échec à la remédiation de plus d'un module de première année.				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées				
Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé dont l'activité est centrée sur le ou la client-e et en tant que spécialiste de l'occupation et de la participation sociale.				
Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.				
Ab4 Intégrer, dans l'intervention, des activités quotidiennes ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles du ou de la client-e et aménager l'environnement.				
Bb1 Etablir une relation thérapeutique centrée sur le ou la client-e et s'engager avec respect dans des échanges productifs.				
Bb2 S'exprimer de manière claire et compréhensible et adapter ses techniques de communication aux besoins des client-e-s.				
Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnel-le-s.				
Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.				
Buts				
La première période de formation vise une compréhension générale de l'ergothérapie et met l'accent sur la démarche d'évaluation, la gestion des séances, la pratique centrée sur le ou la client-e, la pratique fondée sur les preuves scientifiques. Le stage permet de:				
<ul style="list-style-type: none"> - observer, utiliser des instruments de mesure et évaluer les situations, - réaliser et ajuster des séances de traitement, - comprendre et documenter les contextes dans lesquels se trouvent les client-e-s, - développer ses capacités de communication et de collaboration, - intégrer des connaissances scientifiques et mener des démarches fondées sur des connaissances scientifiques, - assumer les tâches administratives simples en relation avec le ou la client-e et le fonctionnement du service, - saisir les rôles professionnels. 				
5 Contenu et formes d'enseignement *				
Semestre 3, semaines 47 à 5 (4 ou 3) selon les vacances de Noël.				
La formation pratique comprend neuf semaines d'exercice de l'ergothérapie incluant deux jours consécutifs d'analyse de pratique. L'étudiant-e est en outre libéré-e une demi-journée par semaine du milieu de stage afin d'effectuer les recherches documentaires et les visites qui sont nécessaires à la réalisation du stage.				
Modalités pédagogiques générales				
Présence obligatoire.				
Conformément aux Directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite et des attentes formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, l'étudiant-e effectue les travaux organisés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en particulier, il ou elle:				
<ul style="list-style-type: none"> - participe à des interventions assumées par des ergothérapeutes, ou les poursuit en assumant l'ajustement des séances, - intervient auprès de nouveaux ou nouvelles client-e-s dans des cas simples, - s'exerce à établir des profils occupationnels, à observer des performances et des environnements, à recourir à des instruments de mesure, - cherche les preuves pour les interventions à mener, - s'entraîne à mener une relation thérapeutique avec des client-e-s, - s'intègre dans l'institution et dans le service et participe aux différentes activités de celui-ci, - respecte les principes éthiques et déontologiques de la profession et du lieu de stage, - assume les tâches administratives simples en lien avec les interventions menées et avec le service, - développe une pratique réflexive. 				
La période de formation pratique comprend une visite de stage ainsi que 2 jours d'analyse de pratique qui font partie du module Intégration 2 (voir fiche module correspondante). Ces deux prestations sont placées sous la responsabilité des enseignant-e-s de l'école.				

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier l'atteinte des 32 compétences (5 catégories) de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau I de stage et définies dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique.

Formes générales de l'évaluation

La formation pratique vaut 10 crédits.

Elle est évaluée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, conformément aux «Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO» et selon les attentes définies, en début de stage, dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, tout en prenant en compte les éléments du contrat pédagogique tripartite.

Au fil du stage, l'évaluation est formative. Le formulaire d'évaluation permet de situer, en continu, le niveau d'apprentissage, en particulier en vue de la visite de stage. En cas de difficultés majeures, l'enseignant-e de l'école en est immédiatement informé.

Lors de la dernière semaine de stage, le praticien formateur ou la praticienne formatrice procède à une évaluation sommative. La réussite du stage est déterminée par le ratio entre le total de points des performances et le total des points des attentes. La validation du stage nécessite l'obtention d'un taux égal ou supérieur à 75%. La note du module, calculée au demi-point, est ensuite établie par le ou la responsable du module de formation pratique.

Les informations concernant l'évaluation figurent dans les «Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO» ainsi que dans le «Manuel d'utilisation de la formation pratique». Ces documents, ainsi que le formulaire d'évaluation, sont disponibles, en libre accès, sur le site Cyberlearn de la HES-SO (Moodle).

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

L'échec du module, y compris pour une absence de plus de dix jours ouvrables, entraîne sa répétition durant la période de formation pratique suivante. Lorsque la période de formation pratique de niveau I est échouée, l'étudiant-e continue sa formation académique, mais la période de formation pratique suivante est du niveau I. Les analyses de pratique du module Intégration 2 sont reprises avec le stage répété même si l'unité avait obtenu une note égale ou supérieure à 4.

Une période de formation pratique de neuf semaines, mais de niveau III est refaite en fin de formation dans un autre service d'ergothérapie.

Lorsque l'absence dépassant 10 jours est médicalement certifiée, le stage est repris selon les règles de la répétition mais n'est pas compté comme une répétition.

8 Remarques

Un stage répété qui est échoué entraîne un F définitif et l'arrêt de la formation.

Les étudiant-e-s en échange international, durant la période de niveau I même si il s'agit d'un stage de fin de formation sont évalués selon les attentes de niveau II.

Les étudiant-e-s en échange international sont en principe évalués selon les règles et avec le formulaire de la filière ergothérapie de Lausanne. Cependant le ou la praticien-ne formateur-trice peut à la demande de l'étudiant-e ou de son école de provenance accepter le recours au formulaire de ladite école.

9 Bibliographie

10 Enseignants

Rebeaud Floriane

Nom du responsable de module *

REBEAUD Floriane

Descriptif validé le *

10.09.2019

Descriptif validé par *

BERTRAND LEISER Martine